

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

DELIBERATION N° 2022-02-036-DVCS

Nomenclature : 8.9

OBJET : CONVENTIONS ANNUELLES DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Votants : 23

Les 9 élus suivant sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote :

M. Lespade, Mme Nogaro, M. Mabillet, Mme Dupré, M. Gonzales, M. Garans, Mme Corrihons, Mme Périmony-Benassy, M. Coutier
M. Hervelin ne prend pas part au vote

Abstention : /

Votes exprimés: 23

Pour: 23

Contre : /

L'an deux mille vingt deux, le dix février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LECERF	procuration à	M. CENDRES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 33

Fait à Tarnos,
le 11 février 2022

Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 15/02/2022*

Monsieur le Maire souligne combien l'action des associations est précieuse pour les tarnosiennes et les tarnosiens, des plus jeunes aux plus anciens.



Il constate que ces associations, à Tarnos comme ailleurs, sont souvent fragilisées par des facteurs externes, conjoncturels ou de plus long terme :

- la crise sanitaire qui les a obligées à interrompre longuement leurs activités et a conduit parfois à une baisse de fréquentation et d'adhésions ;
- une tendance forte à l'allongement de l'âge de la retraite qui retarde souvent l'implication de nouveaux bénévoles et dirigeants

La Ville de Tarnos souhaite donc pleinement poursuivre son soutien, tant à travers son aide logistique que pour ses subventions.

Il souligne à ce propos que ce soutien financier ne s'est pas démenti ces dernières années malgré la disparition de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur le Maire présente les conventions de partenariat avec les associations sportives et culturelles élaborées conformément aux dossiers de conventionnement remis par celles-ci, et concernant

soit :

- le montant de la subvention annuelle allouée,

et/ou

- un projet spécifique

et/ou

- la mise à disposition régulière d'installations sportives municipales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu les délibérations en date du 10 février 2022 attribuant les subventions aux associations

Considérant les projets de conventions,

DELIBERE

APPROUVE les conventions de partenariat à intervenir avec les associations sportives et culturelles relatives soit à l'attribution d'une subvention annuelle pour l'année 2022 et/ou au soutien de projet spécifique et/ou à la mise à disposition régulière d'installations sportives.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat et tout autre document s'y rapportant

DIT que la somme nécessaire est prévue au Budget.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr



CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2022 AVEC ASSOCIATIONS SPORTIVES et CULTURELLES

Associations SPORTIVES	Mise à disposition régulières des installations municipales	Subvention Projet spécifique	Subvention Fonctionnement
AEROFIT'S CLUB TARNOS	OUI		250 €
ALTB	OUI		1.500 €
AST OMNISPORTS			39500 €
AST Aérobic	OUI		
AST Athlétisme	NON		
AST Free Danse	NON		
AST Football	OUI		
AST Gymnastique Volontaire	OUI		
AST Karaté	OUI		
AST Pétanque	OUI		
AST Yoga	OUI		
ASTT Tennis	OUI	1800€ Bail location courts tennis municipal	700 €
ASTT Forme et bien être	OUI		0€
B.T.S.	NON		27.000 €
Cadence Forme	OUI		0
DISC GOLF Sud Landes	OUI		250 €
ECOLE DE RUGBY	NON		2.000 €
SICSBT OMNISPORTS			23 760 €
SICSBT Boxe Anglaise	NON		
SICSBT Boxe Française	NON		
SICSBT Chorale (culture)	NON		
SICSBT Cyclotourisme	NON		
SICSBT Danse Classique	NON		
SICSBT Danse Contemporaine	OUI		
SICSBT Echasses	NON		
SICSBT Echecs	OUI		
SICSBT Judo	NON		
SICSBT Gymnastique Sportive	OUI		
SICSBT Handball	OUI		
SICSBT Musculation	NON		
SICSBT Pôle Dance	OUI		
SICSBT Tir à l'Arc	OUI		
SICSBT Tai Chi Chuan	NON		
SICSBT Surf	OUI		
TENNIS CLUB LA PALIBE	OUI	50 000€ - prévision travaux	1.200 €
ARTP (Rando Santé)	NON		200€
TREC	OUI		500€
VELO CLUB TARNOS	OUI	2 000€ Organisation du départ d'une étape de la course cycliste l'ESSOR BASQUE à TARNOS	3 000€



Associations CULTURELLES	Mise à disposition régulières des installations municipales	Subvention Projet spécifique	Subvention Fonctionnement
AEP AEOLIA	NON		300 €
AMIS DE L'ART	NON		600 €
ANACR	NON		300 €
CENTRE CULTUREL ET SOCIAL BOUCAU-TARNOS		600€ - spectacle des Troupadours autour d'Alexandre Viro	8 700 €
CCSBT Aquarelle	OUI		
CCSBT Calligraphie	OUI		
CCSBT Cirque	OUI		
CCSBT Danse Espagnole	OUI		
CCSBT Dessin Peinture	OUI		
CCSBT Généalogie	OUI		
CCSBT Théâtre enfant	OUI		
CCSBT Espagnol	OUI		
CCSBT Art et produits naturels	OUI		
CLUB DES AINES DES BARTHES	OUI		500 €
COMITE DES FETES TARNOS	NON		10 000 €
CHORALE ERMEND BONNAL	OUI		0 €
LA LOCOMOTIVE	OUI		13 000 €
RENCONTRE ET AMITIE	OUI		600 €
RALLYE DES DEUX ETANGS	OUI		0€
COULEUR DES ILES	OUI		0€
MALUNGATU'K	OUI		500€